

5. L'appui donné à la politique libérale est un appui à une politique dont le but est de diminuer le prix des choses nécessaires à la vie.

6. Quoi qu'en puissent dire certaines personnes, les deux partis ont à propos du tarif une politique diamétralement opposée. Les libéraux sont en faveur d'un tarif aussi bas que possible, les conservateurs en faveur d'un tarif élevé, et tout électeur qui s'intéresse à la question fiscale ne peut conséquemment être embarrassé de savoir comment voter.

Nous sommes heureux, je dois le dire, d'avoir cette énonciation claire et distincte de la politique du parti libéral concernant le tarif, politique qu'aucun ministre n'a eu jusqu'à présent le courage de proclamer. J'espère que l'honorable chef du gouvernement ne causera pas à mon honorable ami le ministre de l'Intérieur (M. Sifton) le désagrément de répudier aucune partie de ce programme, car je serais peiné si les citations que je viens de faire faisaient tomber cet honorable ministre en disgrâce auprès de son chef. J'espère donc que lorsque celui-ci parlera sur cette question, il acceptera le programme qui a été tracé d'après les conseils du ministre de l'Intérieur et qu'il expliquera au peuple canadien aussi clairement que le fait ce document ce qu'est et sera la politique libérale.

A six heures, la séance est suspendue.

### Séance du soir.

La séance est reprise à huit heures.

M. R. L. BORDEN : Au moment de la suspension de la séance, à six heures, je parlais de l'absence de toute mention de revision du tarif dans le discours du Trône, omission qui a frappé aussi mon honorable ami le député d'Ontario-nord, et qu'il a signalée. Je regrette que l'honorable député ne soit pas à son siège dans le moment, car je voudrais lui dire qu'il s'est un peu oublié lorsqu'il a parlé de la visite que l'honorable George E. Foster a faite l'année dernière en Angleterre, visite faite sur invitation spéciale, je crois, et pendant laquelle il a prononcé des discours en faveur de la préférence commerciale entre les différentes parties de l'empire. Mon honorable ami aurait pu se dispenser de faire du persiflage à l'adresse de M. Foster, si c'est du persiflage qu'il a voulu faire, parce que je crois que tous sans exception de parti nous devons, comme Canadiens, être fiers d'avoir vu que M. Foster était reconnu en Angleterre comme étant, après M. Chamberlain, le plus habile et le plus éloquent avocat de la grande politique de préférence mutuelle.

Le discours du Trône nous parle ensuite en termes bien singuliers d'une autre question sur laquelle je désire appeler l'attention de la Chambre à cause surtout des déclarations faites l'année dernière par l'honorable député d'Haldimand (M. Thompson). Le discours du Trône nous dit :

Il sera présenté un bill de la milice contenant plusieurs importantes modifications à la

loi actuelle, modifications rendues nécessaires par suite de l'augmentation de l'effectif et destinées à en développer l'efficacité.

Mais l'honorable député d'Haldimand qui en sa qualité de militaire d'expérience porte à cette question plus d'intérêt peut-être qu'aucun autre député à la droite de la Chambre, ne croyait pas à la dernière session que la milice s'était effectivement développée. Je cite des Débats ce qu'il a dit :

J'ai dit qu'on nous demande de fournir l'ombre d'un cadre. Je dis maintenant que nous avons effacé l'ombre même de ce cadre. Peut-on plus longtemps appeler milice les cadres qui nous restent.

C'est ainsi que parlait l'honorable député d'Haldimand l'année dernière, et personne n'a pu lui répondre vu l'absence malheureux du ministre de la Milice alors ; mais malgré cela on nous dit que l'augmentation de l'effectif de la milice nécessite un bill. Je suis prêt cependant à donner à toute mesure que le gouvernement pourra soumettre à la Chambre, dans le but d'augmenter l'efficacité de la milice, l'appui le plus cordial possible et en parlant ainsi j'exprime les vues de ceux de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre que j'ai pu consulter.

Il y a une autre omission frappante dans le discours du Trône. C'est l'absence complète d'aucune mention de la grande question d'autonomie provinciale, question à laquelle s'intéresse tout particulièrement la population des Territoires du Nord-Ouest. Je ne crois pas me tromper en disant que cette population est presque unanime à demander que l'on accorde aux Territoires la même autonomie provinciale qui est accordée aux provinces. Le ministre de l'Intérieur (l'honorable M. Sifton) a reconnu il y a trois ans l'importance de cette question—je ne sais pas s'il la reconnaît encore aujourd'hui, lorsqu'il écrivait à la date du 21 mars 1901 les lignes suivantes au premier ministre des Territoires :

Je dois dire que je comprends parfaitement les difficultés de la situation dans laquelle le gouvernement et l'Assemblée législative des Territoires sont placés, et j'admets que les recommandations que vous faites dans votre lettre et dans votre mémoire concernant la nécessité d'un changement dans la situation constitutionnelle et financière des Territoires ont beaucoup de force.

Sans vouloir faire pour le moment aucune déclaration positive je suis prêt cependant à dire que le temps est arrivé où la question de l'organisation des Territoires en provinces doit être sérieusement étudiée, et je crois que le meilleur moyen de s'entendre à ce sujet serait d'avoir une conférence entre des représentants de votre gouvernement et un comité du conseil représentant le gouvernement fédéral.

Cette réunion a eu lieu, je crois, et depuis trois ans le gouvernement s'occupe de cette question. Mon honorable ami d'Ontario-nord (Mr. Grant) nous a dit que le gouvernement allait s'occuper de la revision du tarif, or, si le gouvernement ne donne pas